AR Prefecture
017-251702197-20230403-C2023_10-DE
Reçu le 14/04/2023

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 3 avril 2023

Date de convocation : 28 mars 2023	Nombre de membres { présents : 46 / absents : 37
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 14 avril 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 46 / Voix CONTRE : 0 / Abstentions, blancs ou nuls : 0 } **– Délibération nº C2023-10**

OBJET : Programme Bornes de recharge 2023 (VE 2023)

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TROIS du mois d'AVRIL, lundi à 9 heures 14 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 46 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire

AR Prefecture
017-251702197-20230403-C2023_10-DE
Reçu le 14/04/2023

Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelaillon-Plage
M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelaillon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. RECHT Eric, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelaillon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'Ile de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 37 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire, excusée
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

AR Prefecture

017-251702197-20230403-C2023_10-DE
Reçu le 14/04/2023

M. le Président rappelle que le SDEER est concerné à divers titres par le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques :

- L'infrastructure initiale de 57 bornes de recharge rapide (36 kW) et une borne de recharge à haute puissance (> 100 kW), prévue depuis 2017 avec la contribution financière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, est désormais presque achevée ; l'enveloppe de cette infrastructure devrait atteindre environ 2 100 000 euros d'investissement (HT) ;
- Un plan de déploiement de 27 nouvelles bornes de recharge rapide (36 kW) a été présenté dans le cadre d'une part du *Plan de relance* de l'Etat consacré aux communes rurales ; l'enveloppe de cette infrastructure devrait atteindre environ 830 000 euros d'investissement (HT) ;
- Hors plans de déploiement, l'installation de bornes de recharge est sollicitée par des communes ayant transféré leur compétence IRVE au SDEER ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine est susceptible de lancer un appel à projet pour quelques dizaines de bornes de recharge à haute puissance dans la Région : le SDEER pourrait se porter candidat pour jusque trois bornes ;

Pour ce qui est d'un éventuel appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine, le niveau de subvention n'est pas connu : M. le Président propose au Comité que le SDEER ne s'engage pas dans un projet dont au moins 30 % de l'investissement serait pris en charge par la subvention de la Région, et que le SDEER limite sa participation d'investissement à 150 000 euros (HT).

Enfin, M. le Président propose au Comité de donner mandat au Bureau pour :

- poursuivre la sollicitation de l'Etat, du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de Charente-Maritime, de l'Avere-France ou tout autre organisme pour toute subvention pour la mise en place de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques réalisée par le SDEER, par le biais de toute convention, si nécessaire ;
- candidater à la pose de jusque trois nouvelles bornes de recharge à haute puissance, dans le cadre d'appel à projets qui seraient lancés par la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- se prononcer, le moment venu, sur la réalisation d'un emprunt couvrant la part d'investissement portée par le SDEER pour l'achat et la mise en place des bornes en plans de déploiement, à rembourser sur cinq ans, en tant que de besoin, soit un total envisagé de 1 800 000 euros.

ꕥ

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Adopte l'ensemble des propositions qui lui ont été faites concernant le programme Bornes de recharge 2023 (VE 2023), notamment le déploiement d'un réseau de 3 bornes de recharge à haute puissance dans le cadre d'appels à projets qui serait lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine ;

AR Prefecture

017-251702197-20230403-C2023_10-DE
Reçu le 14/04/2023

2 - Admet le principe d'un emprunt de 1 800 000 euros à rembourser sur cinq ans, à réaliser en tant que de besoin, pour le programme VE 2023 ou pour compléter les programme VE 2020, VE 2021 et VE 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président,
François BRODZIAK

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président